

Le Service Civique « Clés en main » pour votre club.

INTERMEDIATION SERVICE

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST

des volontaires âgés de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Ils donnent de leur temps et de leur énergie au service d'une structure (association, collectivité territoriale,...).



www.shutterstock.com · 631373711

L'état verse une indemnité au volontaire de 472.97€ par mois (versée par l'Agence de Services et de Paiement).

Le volontaire signe un contrat d'engagement de Service Civique d'une durée de 7 mois pour une mission d'au moins 24h par semaine.

LE ROLE DU TUTEUR

accompagnateur
observation
avenir
écoute
formation
projet

Le tuteur doit :

- Accompagner le volontaire tout au long de sa mission et dans ses formations obligatoires.
- L'accompagner à travers son projet d'avenir.
- Garant du bon déroulement de la mission
 - Etre à l'écoute du volontaire.

La structure agréée :

- a l'obligation de verser une indemnité complémentaire au volontaire d'un montant mensuel 107.58€

L'INTERMEDIATION SERVICE CIVIQUE, C'EST

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle s'engage dans l'intermédiation depuis 2018. **Le CDOS a pour objectif de faciliter les démarches administratives et permettre à des associations sportives du département d'accueillir des volontaires** sur des missions d'intérêt général. Le CDOS 57 **détient pour vous l'agrément permettant la mise en place des volontaires services civiques** dans vos structures.

Quels sont les avantages pour les associations sportives ?

Toutes les demandes administratives sont gérées par le CDOS :

- Élaboration du contrat,
- Inscription à ELISA,
- Rédaction des missions,
- Suivi des volontaires,
- Bilan de fin du Service Civique.

Informations sur les temps de formation des tuteurs et des volontaires :

- Formation du tuteur référent des associations,
- PSC 1,
- Formations civiques et citoyennes,
- Autres formations dans le cadre du projet d'avenir du volontaire.

Suivi des volontaires par le CDOS :

- Aide à la définition du projet d'avenir,
- Suivi et accompagnement pendant la mission.

Quelle est la relation entre le CDOS et le tuteur de l'association ?

Temps de rencontre entre le CDOS et le tuteur de l'association pour :

- Définir les missions du volontaire,
- Vérifier si la mission est dans l'esprit du Service Civique,
- Participer à la formation de tuteur.
- Apporter des réponses aux interrogations du tuteur associatif,
- Suivre le jeune pendant sa mission,
- Relater l'engagement du volontaire lors de sa mission (comportement, ponctualité, implication, motivation...etc.).

Les missions

Les associations sportives peuvent accueillir un volontaire Service Civique dans le cadre de 4 thématiques proposées par le CDOS 57. La mission sera adaptée en fonction du projet de l'association.

Sport et éducation à la citoyenneté

Sport et santé

Ambassadeur de la pratique sportive

Sport social et solidaire

IMPORTANT

www.shutterstock.com · 1152526187

Ce que le volontaire en Service Civique ne peut pas faire :

- Pas de tâches administratives ou logistiques liées au fonctionnement courant de la structure.
- Pas de missions de direction ou de coordination technique.
- Pas d'encadrement en autonomie d'une pratique sportive.
- Pas de missions liées à l'entraînement des sportifs ou à l'entretien des installations sportives.
- Pas de cumul possible Service Civique et stagiaire en formation (ex : BP JEPS)

Attention : Distinguer les emplois du temps bénévole/volontaire si le jeune est également joueur ou entraîneur dans la structure.

Accueil pour vos futurs volontaires en intermédiation

Etape 1

- Définition de la mission avec le CDOS 57.
- Publication de la mission et recherche d'un volontaire.

Etape 2

- Recrutement du volontaire service civique de préférence lors des sessions programmées : mars - avril et octobre - novembre.

Etape 3

- Entretien et signature des contrats avec le CDOS.
- Accueil du volontaire dans votre structure.
- Accompagnement et suivi du volontaire par le CDOS tout au long de la mission.

Les formations obligatoires

- 2 journées de formations « civiques et citoyennes ».
- Participation à des regroupements services civiques dans le cadre de leur projet d'avenir.



www.shutterstock.com · 549309502

Construisez votre mission service civique

STRUCTURE D'ACCUEIL :	
TITRE DE LA MISSION :	
DESCRIPTIF DE LA MISSION :	
DEBUT DE MISSION	
DUREE DE MISSION	7 mois (maximum)
NBRE HEURE/ SEMAINE	24 heures/ semaine
QUELLE THEMATIQUE ?	<input type="checkbox"/> Ambassadeur de la pratique sportive
	<input type="checkbox"/> Ambassadeur de la citoyenneté par le sport
	<input type="checkbox"/> Ambassadeur du sport social et solidaire
	<input type="checkbox"/> Ambassadeur du sport-santé
NOMBRE DE VOLONTAIRES	
LIEU DE MISSION	

Xavier LEWANDOWSKI

Référent Service Civique – CDOS 57

Tél : 06.59.43.34.74 / lewandowski.xavier@sport57.fr